

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU 25 JUIN 2020

NOMBRE DE CONSEILLERS :

| | |
|--------------------------|----|
| - en exercice | 29 |
| - présents | 28 |
| - votant par procuration | 1 |
| - absent | 0 |
| - total des votants | 29 |

xxx

Compte rendu de la séance affiché le 29 juin 2020.

xxx

L'an deux mille vingt, le jeudi vingt-cinq juin, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de Lillebonne, légalement convoqué le seize juin, s'est assemblé en session ordinaire dans la salle de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Mme Christine DÉCHAMPS, Maire.

Afin d'assurer la tenue de la réunion du Conseil Municipal dans des conditions conformes aux règles sanitaires en vigueur, celle-ci s'est déroulée sans que le public ne soit autorisé à y assister. Le caractère public de la réunion a toutefois été assuré puisque les débats étaient accessibles au public, en direct, via le compte Facebook de la commune.

Étaient présents :

Mme Christine DÉCHAMPS, Maire

M. Kamel BELGHACHEM, Mme Emmanuelle PATIN, M. Yves GIMAY, Mme Marie-Hélène LONGO, M. Franck LEMAÎTRE, Mme Fabienne MANDEVILLE, M. Pascal SZALEK, Mme Virginie RUFFIN-MICHEL, Adjointes,

Mme Chantal BEAUDOIN, Mme Michelle DAJON, Mme Brigitte POLLET, Mme Evelyne BAILLEUL, Mme Nathalie CASTEL, M. Sébastien MORO, M. Junior MOUDJIH A FIONG, M. Tarek HAMMAN, M. Damien AUBÉ, M. Fabrice LEPAREUX, M. Omar BELGHACHEM, M. Johan GONZALEZ, Mme Marianne DUHAMEL, M. Philippe LEROUX, Mme Arlette LECACHEUR, M. Patrick WALCZAK, Mme Sylvie DE MILLIANO, M. Patrick CIBOIS, Conseillers Municipaux.

Excusé :

M. Thomas LAMAILLE qui donne pouvoir à M. Patrick CIBOIS

formant la majorité des membres en exercice.

Mme Chantal BEAUDOIN est nommée, unanimement, secrétaire par le Conseil Municipal à l'ouverture de la séance.

Délibération n°: D.73/06.20

Objet : Clôture du budget Transport et reprise des résultats au budget principal

Délibération n°: D.73/06.20

Objet : Clôture du budget Transport et reprise des résultats au budget principal

Monsieur BELGHACHEM rappelle que la transformation de la Communauté de Communes Caux Vallée de Seine en Communauté d'Agglomération au 1^{er} Janvier 2016 s'est traduite pour "Caux Seine agglo" par la prise de compétence "Organisation des mobilités".

Afin de permettre à Caux Seine agglo de mener une réflexion à l'échelle du territoire et ne pas entraîner une rupture du service public, il a été demandé de maintenir, par convention, le fonctionnement du transport au sein de la commune de LILLEBONNE jusqu'au 31 août 2019.

Le budget annexe Transport de la commune de LILLEBONNE étant arrivé à son terme, il n'a plus lieu d'exister.

Cette suppression donne lieu par le Comptable Public à l'exécution d'un certain nombre d'opérations de liquidation et d'intégration qui doivent être autorisées par l'ordonnateur.

Le résultat de clôture en Investissement du budget annexe Transport est de 25 330,28 euros. Cela donne lieu à une reprise de résultat en recettes d'investissement par le budget principal.

Le résultat de clôture de la section d'exploitation du budget annexe Transport est de 15 037,70 euros. Cela donne lieu à une reprise de résultat en recettes de fonctionnement par le budget principal.

Afin de permettre la dissolution du budget annexe Transport et procéder à la reprise de l'actif, du passif et des résultats dans le compte principal de la commune de LILLEBONNE, il convient que le Conseil Municipal d'adopte une délibération.

Aussi, au regard de ce qui précède,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment son article L.2121-29,

Vu la convention n°D.227/12-18 signée le 14 février 2019 entre la Ville de Lillebonne, la Ville de Port-Jérôme-sur-Seine et Caux Seine agglo maintenant le fonctionnement du transport au sein de la commune jusqu'au 1^{er} septembre 2019,

Vu la délibération n°D.24/02.20 en date du 27 février 2020 adoptant le compte de gestion 2019 du budget annexe Transport,

Vu la délibération n°D.25/02.20 en date du 27 février 2020 adoptant le compte administratif 2019 du budget annexe Transport,

Vu les instructions budgétaires et comptables M14 et M43,

Considérant que le budget annexe Transport de la commune de LILLEBONNE est arrivé à son terme et n'a donc plus lieu d'exister.

Délibération n°: D.73/06.20

Objet : Clôture du budget Transport et reprise des résultats au budget principal

Considérant que la commune de LILLEBONNE demande la dissolution du budget annexe Transport et le reversement de l'excédent d'investissement et de la section d'exploitation à son budget principal,

Considérant que la dissolution du budget annexe Transport entraine l'affectation des résultats du compte administratif 2019 du budget annexe Transport au budget principal de la commune de LILLEBONNE,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser la dissolution du budget annexe Transport,
- d'autoriser le reversement de l'excédent d'investissement au budget principal de la commune pour un montant de 25 330,28 euros,
- d'autoriser le reversement de l'excédent de la section d'exploitation au budget principal de la commune pour un montant de 15 037,70 euros,
- d'autoriser le comptable à procéder aux opérations de liquidation des comptes de ce budget annexe.

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

*Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.
Et ont les membres présents signé au registre après lecture.*

*Pour extrait certifié conforme,
le Maire de Lillebonne.*



